

# — La FCD au sein des interprofessions agricoles —

## Qu'est-ce qu'une interprofession ?



La création des organisations interprofessionnelles agricoles est fondée sur **la volonté des différents membres d'une filière** (production, transformation, commercialisation et distribution) de **s'impliquer dans des problématiques collectives**. Ces organisations professionnelles d'un secteur font l'objet d'une **reconnaissance en qualité d'interprofession** si elles représentent une **part significative (2/3) de ces secteurs d'activité**.

## Principales missions



Les interprofessions déclinent leurs travaux autour des grands axes d'actions suivants :

- améliorer **la connaissance et la transparence** de la production et du marché
- contribuer à une **meilleure coordination** de la mise sur le marché des produits ;
- explorer les **marchés d'exportation** ;
- exploiter le **potentiel des produits** ;
- identifier et répondre aux **nouvelles attentes des consommateurs** ;
- réaliser des recherches nécessaires à **l'innovation** pour répondre aux nouveaux besoins des marchés et aux goûts des consommateurs...

## Financement



Les interprofessions sont financées en majorité **par leurs membres** via les **cotisations versées par les différents acteurs de la filière**. Les modalités de financement sont définies dans un **accord interprofessionnel** et peuvent ensuite être **étendues par les pouvoirs publics à l'ensemble des opérateurs sur le marché**. On parle alors de Cotisation Volontaire Obligatoire ou Étendue. Par ailleurs, les interprofessions peuvent bénéficier de **financements complémentaires de l'Union européenne et des instances officielles de concertation entre pouvoirs public et acteurs des filières**.

## La FCD dans les interprofessions



Chaque interprofession rassemble **diverses organisations représentant les acteurs** de la filière, regroupées en **"collèges" (production, transformation, distribution...)**. Lors de l'Etat Général de l'Alimentation en 2017, les interprofessions dites "courtes" se sont engagées à se rapprocher des différents maillons de la filière **afin d'intégrer tous les acteurs de leur secteurs**. **Déjà membre de plusieurs interprofessions, dont celles des viandes et des fruits et légumes, la FCD a ainsi intégré l'interprofession du lait et de l'oeuf en 2019. Deux nouvelles interprofessions ont également été créées** et incluent la distribution : en 2018 l'interprofession de la volaille et en 2019 celle des produits de la ruche (miel). France Filière Pêche quant à elle n'a pas un statut d'interprofession mais regroupe l'ensemble de la filière sur les sujets de la pêche et de ses débouchés.

## A date, la FCD est membre des interprofessions suivantes :

